

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline – Travail



MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE, DE
L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE



BANQUE OUEST-AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT



Projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan – Programme 2015 – Réservoirs de stockage de 5000 m³ sur tour de 35 m ouvrages annexes – Gonzagueville (Port-Bouët) et INJS (Marcory)

Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la Sélection d'un Ingénieur Conseil pour les prestations d'études, surveillance et contrôle de travaux de construction de deux châteaux d'eau de 5 000 m³ chacun

Source de financement: Accord de Prêt de la Banque Ouest-Africaine de Développement

Accord de Prêt de la BOAD: 2017047/PR CI 2018 18 00 du 02 juillet 2018

JUIN 2022

AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

Projet de renforcement du réseau d'eau potable d'Abidjan – Programme 2015 – Réservoirs de stockage de 5000 m³ sur tour de 35 m et ouvrages annexes – Gonzagueville (Port-Bouët) et INJS

[Insérer : N° de référence du futur marché]

Intitulé sommaire des Prestations

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le Bulletin des Marchés Publics de Côte d'Ivoire et le journal Fraternité matin au plus tard le **05/07/2022**.
2. *L'Etat de Côte d'Ivoire a obtenu de la BOAD des fonds afin de financer le Programme de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services pour la maîtrise d'œuvre du projet de renforcement du réseau d'eau potable d'Abidjan : **Construction de deux châteaux d'eau de 5000 m³ sur tour de 35 m et ouvrages annexes à Gonzagueville (Port-Bouët) et l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) à Marcory.***
3. La sélection de l'ingénieur Conseil pour la mission d'études, contrôle et surveillance des travaux est soumise à une consultation restreinte (**Article III : Modalités d'acquisition des biens, services et travaux - mise à disposition - date limite de mobilisation, section 3.01 : modalités d'acquisition des biens et services**), pour une prestation d'une durée de 20 mois

Consistance des travaux :

Lot 1 : Travaux de construction de châteaux d'eau de 5000 m³ de Gonzague et de l'INJS

- Construction d'un château d'eau de 5 000 m³ sur une tour de 30 m Gonzagueville ;
- Raccordement du château au réseau d'AEP d'Abidjan ;
- Réalisation d'une voie d'accès au château d'eau ;
- Réalisation d'une guérite pour l'agent de sécurité respectant l'aspect architectural et les spécifications techniques en vigueur ;
- Réalisation d'une clôture autour du château d'eau ;
- Aménagement de la concession du château d'eau.

Lot 2 : Travaux de construction de châteaux d'eau de 5000 m³ de Gonzague et de Gonzagueville

- Construction d'un château d'eau de 5 000 m³ sur une tour de 30 m Gonzagueville ;
 - Raccordement du château au réseau d'AEP d'Abidjan ;
 - Réalisation d'une voie d'accès au château d'eau ;
 - Réalisation d'une guérite pour l'agent de sécurité respectant l'aspect architectural et les spécifications techniques en vigueur ;
 - Réalisation d'une clôture autour du château d'eau ;
 - Aménagement de la concession du château d'eau.
4. Les services comprennent les composantes suivantes.

Délai de réalisation des travaux

Les travaux des deux (02) lots étant de même nature, la durée d'exécution contractuelle est donc estimée à 18 mois.

A- Description succincte des services attendus

Les principales tâches du maître d'œuvre sont les suivantes :

- Assister le maître d'ouvrage délégué dans la procédure de passation des marchés des travaux ;
- Vérifier les résultats de l'étude d'exécution et des travaux réalisés par les entreprises ;
- Assurer le suivi et contrôle des travaux ;
- Superviser la mise en œuvre du PGES et du PAR.

B- Durée des prestations de services

La durée totale du contrat de prestations de services est estimée à 20 mois.

NB : Le marché portera sur une seule mission. Le candidat qui sera sélectionné aura la charge d'assurer la mission d'études, contrôle et surveillance des travaux des deux lots.

C- Spécifications techniques de sélection du Maître d'œuvre

- i- Les candidats doivent avoir une expérience significative et pertinente dans la réalisation
- (i) des études techniques (géotechnique, calcul de structures, dimensionnement de châteaux d'eau et d'ouvrage d'assainissement, travaux de terrassement, etc.) et le contrôle
 - (ii) des travaux d'hydraulique urbaine (villes d'au moins 30 000 habitants), en Afrique subsaharienne dans les dix (10) dernières années.

ii- Les références considérées comme pertinentes doivent correspondre à des contrats d'un montant unitaire de plus de 500 000 000 CFA HT dans les domaines suivants (au moins deux références dans chaque domaine, une référence pouvant concerner plusieurs domaines) :

- Etudes techniques APS ou APD et DAO de construction de châteaux d'eau de 5000 m³, de fourniture et pose de réseau de distribution d'eau potable en fonte et en PEHD et de voirie (route avec bitume) ;
- Suivi et contrôle des travaux de construction de châteaux d'eau de 5 000 m³, de fourniture et pose des conduites de distribution d'eau potable en milieu urbain en fonte, PEHD et PVC.

La durée des prestations sur le projet est de 20 mois.

NB:

Les références doivent être, accompagnées des attestations de bonne exécution ou de service fait délivrées par les Maîtres d'ouvrages. Les éléments devant permettre d'apprécier le caractère similaire du projet doivent être obligatoirement indiqués (montant des travaux, montant de la prestation, période de réalisation, taille de l'agglomération, type de canalisations etc...) La description des services effectivement rendus (conception, assistance à maîtrise d'ouvrage, suivi et contrôle accompagnement social etc...) doit être explicite et le cabinet doit préciser si l'ouvrage a été réalisé ou pas.

Les candidats peuvent répondre seul, en groupement ou avec des sous-traitants (un même sous-traitant peut être mobilisé dans plusieurs candidatures).

« Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels, le chiffre d'affaires moyen annuel sur les trois dernières années ou sur la période d'existence du cabinet, la période la plus courte étant retenue). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives ».

« Aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de l'exécution de la présente mission, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise ultérieurement à fournir des biens, ou réaliser des travaux afférents au projet ».

5. Une liste des candidats qui ne saurait être supérieur à six (6), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur

sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode : « **de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût)** ».

6. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire et notamment à l'*Ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés publics* et des *Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement*.
7. Un candidat qui présente plus d'une offre, seul ou en groupement, sera disqualifié.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

L'Office National de l'Eau Potable, Direction Logistique, Approvisionnements et Marchés (DLAM) de 08 heures 00 minutes à 12 heures 30 minutes et de 13 heures 30 minutes à 17 heures, Temps Universel au II-Plateaux les Vallons, Rue J93 Ilot 212 lot 2470. Tél : (225) 27-22-52-47-16/17 ; Fax : 22-52-48-70.

Emails: kbandamav@gmail.com / apatamarc@yahoo.fr

9. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises en français en cinq (05) exemplaires physique dont un (01) original et cinq (05) exemplaires numériques sur clés USB à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **21/07/2022 à 10 heures** (heure GMT) à

OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE (ONEP)

Rue : II-Plateaux les Vallons, Rue J93 Ilot 212 lot 2470

Étage/ numéro de bureau : 1^{er} Etage à la Direction de la Logistique, de l'Approvisionnement et des Marchés (DLAM)

Ville : Abidjan



Code postal : +225 / 04 BP Abidjan 04

Pays : Côte d'Ivoire

ANNEXE: GRILLE DE NOTATION DE L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Critères	Notes
Nature des activités du candidat et relation avec les domaines des prestations	10 points
Nombre d'année d'expérience	15 points
< 5 ans	0 point
Entre 5 et 10 ans	5 points
> 10 ans	15 points
Qualification du candidat dans le domaine des prestations durant les dix (10) dernières années (joindre les attestations de bonne exécution et les fiches projets)	60 points
- Avoir réalisé des études techniques APS ou APD de construction de châteaux d'eau d'au moins 5 000 m ³ (minimum 2 prestations similaires) = A point (soit 10 Points par prestation similaire) ;	20 points
-Avoir supervisé des travaux de pose de réseau de distribution d'eau potable en fonte et en PEHD (minimum deux prestations similaires) = B points (soit 5 points par prestation similaire)	10 points
-Avoir supervisé des travaux de voirie d'au moins 2000 ml (route avec bitume) (minimum 2 prestations similaires) = C (soit 5 points par prestation similaire)	10 points
-Avoir réalisé des missions de contrôle et surveillance des travaux de construction de châteaux d'eau d'au moins 5 000 m ³ (minimum 2 prestations similaires) = D point (soit 10 points par prestation similaire)	20 points
Qualification générales et nombre de personnels professionnels	15 points
-Nombre d'ingénieurs hydraulicien ou équivalents * Un ingénieur = 2.5 points * Deux ingénieurs = 5 points	5 points
-Nombre d'ingénieurs génie civil ou équivalents * Un ingénieur = 2.5 points * Deux ingénieurs = 5 points	5 points
-Nombre d'ingénieurs géotechniques ou équivalents * Un ingénieur = 2.5 points * Deux ingénieurs = 5 points	5 points

NB :

-  Pour être admis sur la liste restreinte, le soumissionnaire devrait avoir la note minimale de 70 sur 100 ;
-  En cas d'ex aequo le critère ci-dessous permettra de départager les candidats :
 - Disposer d'un chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois (03) dernières années (2018-2020 ou 2019-2021) d'un minimum de **huit cent millions (800 000 000) de FCFA**. Il devra présenter les rapports d'audit de ses comptes certifiés par un Commissaire aux comptes externe ;

- Être un cabinet ayant obtenu **une certification ISO 9001 version 2015.**